



*En route vers le 21<sup>e</sup> Congrès du SEC-CSQ...  
(capsule numéro 2 - 27 février 2018)*

*58 jours avant le 21<sup>e</sup> Congrès!*

**Le Congrès du SEC-CSQ, c'est quoi?**

Le Congrès se réunit une fois à tous les deux ans. C'est la plus haute instance de notre syndicat. Voici quelques-unes de ses attributions :

- ✓ Décider des orientations de l'organisme et des politiques générales du syndicat;
- ✓ **Amender les statuts ou en adopter de nouveaux;**
- ✓ Décider les taux de la contribution régulière;
- ✓ Décider de toute affiliation à d'autres organismes;
- ✓ Décider de l'acceptation de toute nouvelle catégorie de membres;
- ✓ Décider de la tenue d'un référendum sur les questions qu'il juge opportunes;
- ✓ Former des comités et disposer de leurs rapports;
- ✓ Élire une personne aux postes de présidence et de conseil technique, s'il y a lieu.

Consultez les statuts actuels de votre syndicat au [www.secharlevoix.ca](http://www.secharlevoix.ca) (section *Qui sommes-nous*) puis faites-nous part des modifications que vous aimeriez y apporter! Vos propositions doivent nous parvenir au bureau du SEC-CSQ en utilisant le formulaire joint à ce message d'ici le lundi 12 mars.

Pour participer au Congrès, inscrivez-vous par téléphone au 418-665-6156 ou par courriel au [z10.charlevoix@lacsq.org](mailto:z10.charlevoix@lacsq.org) d'ici le 11 avril et joignez-vous à nous le 26 avril prochain!

Stéphane Côté, membre  
Comité organisateur du 21<sup>e</sup> Congrès du SEC-CSQ